



Flines-les-Râches, le 6 juillet 2016

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

Compte rendu du Conseil Municipal du 28 juin 2016

Le Conseil Municipal, présidé par Madame Annie Goupil, Maire, s'est réuni le mardi 28 juin 2016 suite à la convocation du 21 juin 2016.

Présents : MM. Annie Goupil, Jean-Michel Miroir, Annie Monnier, Jean-Paul Copin, Annick Bigourd, René Guérez, Patricia Vanneste, Dominique Prévost, Daniel Lemaire, Annie Butruille, Jean-Marie Tricot, Pierre Dhinaut, Danièle Miroir, Simon Lesur, Nathalie Lenotte, Christian Coulon, Jean-Michel Zabinski.

Excusés :

Mme Muriel Doudok, Adjointe au Maire, excusée, donne pouvoir à Danièle Miroir.
M. Georges Pot, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Daniel Lemaire.
M. Joël Lemaître, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Annie Goupil.
M. Jean-Michel Montois, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à René Guérez.
Mme Linda Masselot, Conseillère Municipale, excusée, donne pouvoir à Pierre Dhinaut.
Mme Martine Kaczmarek, Conseillère Municipale, excusée, donne pouvoir à Jean-Michel Zabinski.
Mme Noëllie Rapisarda, Conseillère Municipale, excusée, donne pouvoir à Christian Coulon.

Absents : Cathie Trichot, Florence Knockaert, Fanny Chrétien, Guillaume Dufour, Yves Lepez.

Secrétaire de séance : Mme Patricia Vanneste

Etaient à l'ordre du jour les points suivants :

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2016

Le procès verbal de ce conseil, qui portait essentiellement sur le contrat de mixité sociale et des points d'urbanisme, est approuvé sans observation.

2/ FINANCES COMMUNALES

2.1 Proposition d'adoption du compte de gestion 2015 du receveur municipal

Ce compte de gestion établi par le receveur municipal, est en tout point identique au compte administratif de la commune. Il est approuvé à l'unanimité.

2.2 Proposition d'adoption du compte administratif 2015 du Maire

Le compte administratif de l'année 2015 se résume comme suit :

- en section de fonctionnement, les recettes se montent à 4.013.737,01€, excédent 2014 de 214.366,63€ non compris, et les dépenses à 3.484.608,72€,
- en section d'investissement, les recettes se montent à 5.614.336,40€, excédent 2014 de 264.757,84€ non compris, et les dépenses à 6.029.589,91€.

Compte tenu des restes à réaliser de 456.587,31€ en recettes et de 866.083,00€ en dépenses, le compte administratif 2015 se clôture par un excédent final de 183.503,56€.

Ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

2.3 Affectation des résultats

Les résultats de la section d'investissement, restes à réaliser inclus, ne pouvant être négatifs, il y a lieu de compenser le déficit avec l'excédent de fonctionnement. Cela donne l'affectation des résultats suivante, votée à l'unanimité :

- recettes de fonctionnement compte 002 : 183.503,56€
- recettes d'investissement compte 1068 : 559.991,36€

2.4 Indemnité de conseil au comptable public

L'indemnité de conseil au comptable public, votée à l'unanimité, est renouvelée. Elle constitue la contrepartie des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, comptable.

2.5 Subventions exceptionnelles

Une subvention de 100€ est allouée au Secours Populaire Français pour les victimes d'inondations et une de 300€ au Tennis Club pour l'achat de petits matériels. Ces subventions exceptionnelles sont votées à l'unanimité.

3/ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (DIA)

Ce document vient de parvenir en mairie pour la vente de 2 parcelles à l'arrière de l'école maternelle Gérard Philippe (superficie de 19 a 43 ca). Ce secteur pouvant représenter une réserve foncière intéressante mais aussi une possibilité d'urbanisation future avec le Plan Local d'Urbanisme en révision, la commune décide, à l'unanimité, d'exercer son droit de préemption urbain pour l'achat de ces terrains au prix fixé par le service du Domaine.

4/ INTERCOMMUNALITE

4.1 Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD)

4.1.1 Rapport de la commission locale des transferts de charge (TEOM)

Depuis son adhésion au SIRFAG qui gérait auparavant les ordures ménagères, la commune participe à ce service par le versement d'une dotation annuelle.

La Communauté d'Agglomération du Douaisis souhaitant harmoniser les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, elle propose de restituer à la commune cette somme par vingtième sur 20 ans. Cette proposition est acceptée par 23 voix pour et 1 abstention.

4.1.2 Fonds de concours communautaire

La Communauté d'Agglomération du Douaisis a mis en place un fonds de concours annuel pour le financement d'opérations portant sur la mise en place d'équipements publics ou leur amélioration.

Il est décidé, à l'unanimité, d'affecter ce fonds de 183.125€ cumulé sur 5 ans, aux futurs travaux de la rue Dupire et des accès des écoles de cette rue.

4.2 Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

4.2.1 Extension du SIDEN - SIAN

Il est accepté à l'unanimité l'extension du SIDEN-SIAN aux communes de Morbecque et Steenbecque.

4.2.2 Dissolution du Syndicat des Communes Intéressées au Parc Naturel Régional (SCI-PNR)

Il est demandé au Conseil Municipal un avis sur la dissolution du SCI PNR sur proposition de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale. Après délibération et étude de l'avis du Parc Naturel Régional, il est décidé à l'unanimité d'accepter cette dissolution mais assortie de conditions sur la représentation de la commune et son nombre de délégués au futur syndicat.

4.3 Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (SMTD) – cartes OR, JOB et RSA

Comme chaque année, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la prise en charge financière des cartes OR, JOB et RSA.

4.4 Vente à Noréade d'une parcelle

Le projet d'implantation de la future station d'épuration de Lallaing le long de la RD 35, va entraîner l'abandon par un exploitant agricole de notre parcelle ZA 17 car sa configuration et son enclavement entre la station, la route départementale et la voie desservant le Marais St Charles la rendent inexploitable.

Noréade se propose alors de la racheter et de l'intégrer au terrain d'assiette de leur projet au tarif du service du Domaine.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 23 voix pour et 1 contre, accepte cette proposition.

5/ CLASSEMENT VOIRIE COMMUNALE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de classer dans la voirie communale :

- la rue Lucie Aubrac (lotissement SIA),
- la rue de l'Abbé Gilleron, la place du Général de Gaulle, la rue des Résistants et la rue du Moulin de la rue Léo Lagrange à la rue du Hem, leur déclassement ayant été prononcé par le Conseil Départemental du Nord.

6/ AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Des recours contentieux à l'encontre de la commune pour des sursis à statuer pour des permis de construire ayant été formulés auprès du Tribunal Administratif de Lille, le Conseil Municipal, à l'unanimité confie à Me Cattoir, Avocat, la défense de la commune dans ces affaires.

7/ MISE A DISPOSITION D'UNE PARCELLE DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL

La commune possède aux abords de l'école René Cassin, un petit terrain en friche. Le commerçant voisin se propose de l'entretenir et de l'utiliser les beaux jours comme terrasse.

Le Conseil Municipal y émet un avis favorable, cette utilisation étant accordée à titre précaire et révocable.

8/ QUESTIONS DIVERSES

- Une motion se soutien à Monsieur Alain Bruneel, Vice-Président du Syndicat Mixte des Transports du Douaisis est émise à l'unanimité, M. Zabinski, M. Coulon et leurs 2 pouvoirs n'ayant pas pris part au vote.
- Madame le Maire informe l'assemblée :
 - des conclusions du commissaire enquêteur sur le projet de station d'épuration,
 - sur le nouveau calcul des valeurs locatives des locaux professionnels.